

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 512-2018**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que:

Le conseil municipal a adopté le 20 décembre 2018, le règlement numéro 512-2018 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2019 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés dûs.

Ledit règlement a été présenté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

Ledit règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 20 décembre 2018.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Hébertville, ce 21^{ème} jour de décembre 2018.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits désignés par le Conseil le 21^{ème} jour de décembre deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 21^{ème} jour de décembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim